

BTP : jusqu'à 200 000 euros pour changer de camion

■ Des sociétés cauchoises se retrouvent, elles aussi, impactées par la ZFE.

■ Leurs flottes de véhicules ne peuvent plus entrer dans la Métropole rouennaise.

■ Pour elles, il est impensable de changer de véhicules pour entrer dans les critères requis.

“Changer de véhicule nous coûterait 100 000 euros”, indique Jean-Baptiste Hue, directeur de la SARL S.M.E à Saint-Clair-sur-les-Monts, près d'Yvetot. L'entreprise est spécialisée dans le montage, démontage et location d'échafaudages. Elle réalise de nombreux chantiers au cœur de la Métropole Rouen Normandie. Cependant, leur véhicule ne peut plus franchir l'entrée de Rouen car il est classé Crit'Air 4.

“Notre camion date de 2007 et fonctionne au biocarburant. Nous réalisons un contrôle pollution tous les ans. Cette mesure nous fait perdre 80% de notre chiffre d'affaires. En tant qu'entreprise, nous n'avons pas d'aide”, proteste Jean-Baptiste Hue. La société, qui compte cinq

salariés, change ses échafaudages tous les deux ans. “Nous changeons notre matériel tous les deux ans pour un coût de 150 000 euros. Nous ne pouvons pas changer de véhicule tous les quatre ans”, poursuit le chef d'entreprise.

“J'ai appris que la vignette s'appliquait tous les jours. Si ce n'était que pendant les pics de pollution, on pourrait s'arranger autrement. Evidemment, je me suis renseigné pour changer de camion, il y a 18 mois d'attente pour un 26 tonnes chez Renault à 90 000 euros”, conclut-il.

“Il faudra vendre le véhicule et licencier notre chauffeur”

Un autre chef d'entreprise cauchois, qui souhaite rester anonyme, emploie quinze salariés. “Nous avons six équipes réparties sur tout le département pour de nombreux chantiers. Chaque équipe dispose d'un utilitaire léger et un conducteur travaille avec notre camion-grue”, indique le chef d'entreprise. Le camion-grue de la société ne peut plus entrer dans la Métropole. “Cet équipement date de 1999, il est Crit'Air 5 mais n'a roulé que 50 000 kilomètres depuis que nous l'avons. Pourtant il est présent sur de nombreux chantiers,

notamment à Rouen et Le Havre. Un camion de chantier comme celui-ci, ça dure environ quarante ans et coûte 200 000 euros. Nous ne pouvons pas le changer”, détaille-t-il. L'entrepreneur s'inquiète également de l'ampleur de cette mesure. “Pour le moment, nous travaillons sans les chantiers rouennais. Nous réalisons vingt à trente déplacements par an à Rouen, soit environ quinze chantiers. Si Le Havre applique la ZFE comme les autres métropoles en 2025, pour nous, c'est terminé. Il faudra vendre le véhicule et licencier notre chauffeur. Cette mesure nous fait perdre 20% du chiffre d'affaires”, se désole-t-il.

Changer de véhicule pour l'électrique

En 2035, les constructeurs européens ne pourront plus produire de véhicules à énergie thermique. “On nous annonce qu'il faudra être électrique à cette date mais en même temps on doit tout changer. On a besoin de voir où nous allons pour les années à venir. On doit savoir ce qui est prévu pour les entreprises. Actuellement, j'ai deux utilitaires en commande. L'un devait arriver cet été mais avec la crise actuelle, il manquait des pièces. Donc il arrivera en mars et le second en juin 2023”, conclut l'entrepreneur.

Leur véhicule n'est pas éligible à la vignette Crit'Air

Yvetot

“Notre 205 date de 1987, elle n'est pas éligible à la vignette Crit'Air”, se désole une famille yvetotaise. Le couple dispose de trois véhicules à son domicile et l'un d'eux ne peut pas entrer dans la ZFE. “Je suis assistante maternelle, mon véhicule est Crit'Air 2. Mon fils est électricien, son véhicule est Crit'Air 2 également. Là où nous sommes coincés, c'est pour le véhicule de mon mari. Le site ne prend pas en compte notre voiture car nous n'avons pas de norme Euro sur notre carte grise, mais ce véhicule nous sert pour emmener notre fille à ses rendez-vous médicaux à Rouen”, détaille la mère de famille.

Acheter un autre véhicule

Pour le moment, le couple ne compte pas changer ses habitudes, ni son véhicule. “Nous n'avons pas le choix. Nous avons commandé nos vignettes, dès que cela a été annoncé, pour les autres voitures. Mais pour celle-ci, mon mari continuera de rouler avec car j'ai également besoin de mon véhicule pour travailler. Nous n'avons pas les moyens de changer de voiture. Ce n'était pas dans nos projets d'acheter une voiture. Un véhicule électrique, c'est incohérent avec la conjoncture actuelle”, poursuit-elle.

Le couple se laisse du temps pour réfléchir à une éventuelle solution. “Prendre les transports en commun n'est pas une solution non plus. Nous n'allons pas nous garer dans une autre commune pour accéder au centre-ville”, conclut l'Yvetotaise.



Le véhicule du couple est trop âgé pour être éligible à la vignette. En effet, le dispositif commence au 31 décembre 1996 jusqu'en 2022



Nicolas Mayer-Rossignol répond

Métropole de Rouen

Face à de nombreux automobilistes mécontents, Nicolas Mayer-Rossignol, maire de Rouen et président de la Métropole, donne des explications. Il assure : “A ce stade c'est une mesure pédagogique”.

Un projet décidé en 2018

“Ce projet a été décidé par mon prédécesseur Frédéric Sanchez en 2018. Nous ne sommes pas en avance sur le calendrier mais plutôt en retard puisque 90 communes du Grand Paris étaient concernées dès juillet 2021. Au 1^{er} janvier 2022, Reims l'appliquait pour les Crit'Air 5 et au 1^{er} septembre,

Dossier



Le camion de la SARL S.M.E, classé Crit'Air 4, ne peut plus entrer dans la ZFE de Rouen, privant ainsi l'entreprise de chantiers

c'était les Crit'Air 4", détaille le président. "Nous avons réalisé une étude scientifique dans les endroits les plus pollués de la Métropole à savoir seize communes des soixante et onze qui composent le territoire. Finalement, nous n'en avons retenu que treize car j'ai laissé les maires choisir de l'appliquer ou non dans leur commune. C'est pour cela qu'aujourd'hui, Maromme, Mont-Saint-Aignan et Saint-Etienne-du-Rouvray ont refusé et ne sont pas dans le périmètre de la ZFE. Encore une fois, à ce stade, nous ne pouvons pas faire de bilan. Mais j'ai demandé à la police municipale de faire de la pédagogie jusqu'en mars 2023", poursuit-il.

"Les communes dans la ZFE ont plus d'aides"

Les automobilistes bénéficient de plusieurs aides pour changer de véhicule. Un simulateur d'aides est accessible sur le site

de la Métropole. "Les communes dans la ZFE ont 25 % d'aides en plus que les autres. Le simulateur d'aides calcule le montant possiblement accessible en fonction du revenu fiscal", détaille Nicolas Mayer-Rossignol.

Un autre bilan en janvier 2025

Pour le moment, la Métropole de Rouen a constaté que "2 % des véhicules qui traversent la ZFE sont Crit'Air 5, 7 % sont Crit'Air 4 et 1 % n'est pas classé. Les Crit'Air 4 et 5 ne sont que des véhicules diesel. 22 % sont des Crit'Air 3, donc essence ou diesel. Un autre bilan sera réalisé au 1^{er} janvier 2025 pour voir comment seront adaptés la loi et le périmètre en fonction des résultats de cette période test", note le président.

Nicolas Mayer-Rossignol rappelle également qu'il n'est pas nécessaire de changer son véhicule pour acquérir un électrique. "Il est totalement possible de remplacer son véhicule par un thermique et même un véhi-

cule thermique d'occasion. Le Crit'Air 1 présente les voitures essence mises en circulation en 2011, donc les automobilistes peuvent investir sans forcément passer à l'électrique. Le conseil de la Métropole se tiendra le 2 octobre prochain. A cette occasion, nous proposerons la gratuité de tous les transports en commun à tous ceux qui ne prendraient plus leur voiture. En attendant, les motards ont eux, par exemple, une dérogation d'un an", conclut-il.

La préfecture de Seine-Maritime n'intervient pas

"L'arrêté est un arrêté du président de la Métropole et donc de sa compétence. Pour toute précision concernant son périmètre et les modalités d'application, il convient de se rapprocher de la Métropole Rouen Normandie", indique de son côté la préfecture de Seine-Maritime.

Dossier Julie Hervieux



Le Grand décalage organisé par les Amis du musée des sapeurs pompiers est annulé

L'événement annuel du Grand décalage est annulé "à cause de la ZFE"

Montville

L'événement le "Grand décalage" organisé par l'association des Amis du musée des sapeurs-pompiers de Montville, devait avoir lieu le 2 octobre prochain. L'association a pris la décision d'annuler son événement "à cause des difficultés rencontrées avec la loi réglementant la zone à faibles émissions", en place depuis le 1^{er} septembre dernier.

Le défilé des anciens véhicules devait se rendre dans le canton de Bois-Guillaume mais également à Rouen. "Notre parcours prévoyait un passage à Bois-Guillaume le matin et un autre dans les grandes artères de Rouen l'après-midi. L'association se faisait une joie d'organiser le septième Grand décalage, rassemblant un grand nombre de véhicules de collection. En l'absence de réponse officielle de la Ville de Rouen, nous n'avons pas encore la certitude de pouvoir concrétiser ce projet", indique l'association. En effet, les véhicules de collection ne sont pas concernés par la vignette Crit'Air nécessaire pour circuler. Or, plusieurs véhicules attendus ne sont pas classés comme tel. Ils ne peuvent pas participer à l'événement. "De nombreux propriétaires de véhicules de collection émettent des réserves quant à la possibilité de circuler dans le périmètre de la ZFE. D'autres participants potentiels sont coincés puisque leurs véhicules sont classés Crit'Air 4 ou 5", relève le président de l'association.

Les Amis du musée des sapeurs-pompiers prévoient leur grand retour en 2023. "C'est le cœur serré que l'association a pris la décision de reporter le Grand décalage. Nous réfléchissons déjà à un nouveau projet qui pourrait s'adosser aux 30 ans du musée des sapeurs-pompiers qui interviendront l'an prochain", concluent les membres.